

COMMISSION ORGANISATION COMPETITIONS

Réunion : du mardi 25 mai 2021 tenue au siège du district à Vesoul

Présidence : M. DROIT.

Présents : MM. FIDON – LANCELOT – MALIVERNAY - MANGIN

Excusés : M. PRETOT – PRUDHON.

Absent : M. ENCARNACAO

Participent : MM. BARBIER – BEGEL – MOUGIN – TAVERDET (salariés)

I) **CHAMPIONNAT SENIORS : ELABORATION LISTE EQUIPES PAR NIVEAU SAISON 2021/2022 :**

La commission,

PREND ACTE des décisions fédérales ci-dessous (cf PV Comex de la FFF du 6 mai 2021)

« Compétitions

Composition des championnats

La décision de saison blanche implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021 sous réserve des points 2 et 4 ci-dessous. Il est toutefois précisé que si une équipe a fait l'objet en 2020/2021 d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation...etc.), alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021/2022, a minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020/2021.

Vacances

Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire...etc.), il y aura lieu, sauf dans la situation visée à la fin du point 3 ci-dessous, d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020.

Retour à la structure initiale des championnats

En raison de l'application de la règle «toutes les montées / une seule descente» fixée la saison dernière par le Comité Exécutif (réunion du 16avril2020) pour les championnats de Ligues et Districts, la plupart des Ligues et des Districts avaient prévu de faire le nécessaire, à la fin de la saison 2020/2021, pour retrouver la structure initiale de leurs championnats en 2021/2022. Cela devra finalement être mis en œuvre à la fin de la saison 2021/2022, après décision du Comité de Direction de l'instance concernée, en vue d'un retour à la structure initiale des championnats en 2022/2023. Toutefois, si l'instance concernée constate une ou plusieurs vacances au sein d'un championnat et que le fait de ne pas combler cette ou ces vacances lui permet de retrouver la structure initiale de ce championnat dès le début de la saison 2021/2022, il appartient à son Comité de Direction de déroger aux règles en matière de vacance prévues dans ses textes, dans cette situation uniquement, afin de permettre un retour immédiat à la structure initiale.

Championnats générationnels

En ce qui concerne la composition des championnats générationnels pour la saison 2021/2022, compte tenu de la grande diversité des situations dans l'ensemble des territoires, le Comité Exécutif laisse la liberté à chaque instance, via son Comité de Direction ou le cas échéant par son Assemblée Générale, de prendre la décision qui lui paraîtra la plus adaptée à sa situation, qui pourra notamment consister à permettre de faire un glissement générationnel en fonction de la pyramide des championnats et permettre de modifier, lorsque cela s'avère indispensable, le format de la compétition, voire, le cas échéant, les critères de sélection des équipes participant au championnat concerné. Il est précisé que tous les championnats de jeunes qui ne sont pas générationnels restent bien entendu soumis à la règle définie au point 1 ci-avant, à savoir repartir en 2021/2022 avec la même composition des championnats qu'en 2020/2021 »

A cet égard, la commission dresse la liste des équipes par niveau et par groupe.

La composition des groupes est susceptible d'être modifiée en fonction des pré inscriptions (date limite pré inscriptions : 20/06/2021).

La commission se réunira le mardi 29 juin 2021 afin de reprendre les compositions de groupes en fonction des pré engagements, afin de permettre aux clubs d'avoir une visibilité des groupes avant l'ouverture de la saisie définitive des engagements officiels via foot clubs du 1^{er} juillet au 31 juillet 2021).

Départemental 1

ARC GRAY 2
COLOMBE LES VESOUL
FOUGEROLLES
FRANCHEVELLE
FROTEY VESOUL
HAUTE LIZAINE 2
JUSSEY
LARIANS 2
LURE JS 2
MARNAY
RC SAONNOIS
RIOZ/ETUZ/CUSSEY 2
VAL PESMES
VESOUL FC 3

Départemental 2

Groupe A :

ATHESANS/GOUHENANS
CHAMPLITTE
FC GOURGEONNE
FC 2 VELS
FROTEY VESOUL 2
GENEVREY
JASNEY
PERROUSE 2
PUSEY
FC SAONNOIS 2
RIGNY
SOING

Groupe B :

FC PAYS MINIER
FOUGEROLLES 2
HAUTE LIZAINE 3
HERICOURT 2
LURE SPORTING
MARNAY 2
MELISEY/ST BARTHELEMY 2
NOIDANS VESOUL 3
RIOZ/ETUZ/CUSSEY 3
SAULX
VALLEE BREUCHIN
VILLERSEXEL/ESPRELS

Départemental 3

Groupe A :

ARC GRAY 3
AUTREY LES GRAY
ESSERTENNE
FC 4 RIVIERES 3
FC LAC
FC LA ROMAINE
FC 2 VELS 2
FC MONTS GY
LARIANS 3
PERROUSE 3
RC SAONNOIS 3
VAL PESMES 2

Groupe B :

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT
BREUREY
CONFLANS
FC PAYS LUXEUIL 2
FROTEY VESOUL 3
JUSSEY 2
NOIDANS VESOUL 4
RC SAONNOIS 4
ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT 2
ST REMY
TRAVES
VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE

Groupe C :

BAULAY (en lieu et place de Luxeuil AS suite à forfait général saison 2020/2021)
FC PAYS LUXEUIL
FC PAYS MINIER 2
FONTAINE
FRANCHEVELLE 2
HAUTE LIZAINE 4
HAUTE VALLEE OGNON
LURE JS 3
LURE SPORTING 2
MAGNY VERNOIS
VESOUL RC
VILLERSEXEL/ESPRELS 2

Départemental 4

Groupe A :

AUTREY LES GRAY 2
CHAMPLITTE 2
FC LA GOURGEONNE 2
RIGNY 2
RIOZ/ETUZ/CUSSEY 4
TRAVES 2

Groupe B :

COLOMBE 2
DAMPIERRE/LINOTTE
FC LAC 2
PERROUSE 4
VESOUL NORD

Groupe C :

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT 2 (en lieu et place de Entente Baulay/Amance Corre Polaincourt 2)
FC LANTERNE
LUXEUIL AS (suite à forfait général en Départemental 3 saison 2020/2021)
PUSEY 2
TRAVES 3
VESOUL NORD 2

Groupe D :

BREUCHES
COLOMBE 3
FOUGEROLLES 3
GENEVREY 2
JASNEY 2
VALLEE BREUCHIN 2

Groupe E :

ATHESANS/GOUHENANS 2
ENT FAUCOGNEY/SERVANCE TERNUAY
FC PAYS MINIER 3
HERICOURT 3
LURE JS 4
MAGNY VERNOIS 2

La Commission dresse la liste des repêchages éventuels par niveau en cas de modifications d'engagements ou de procédures en cours (cf fin de saison 2019/2020).

Départemental 1 :

1 – ATHESANS/GOUHENANS

A noter que l'équipe de Jussey listée comme équipe repêchage en premier sur le PV de la commission du 26 mai 2020 a été repêchée (voir PV du 24 juin 2020).

Départemental 2 :

1 – AUTREY LES GRAY

2 – ST REMY

3 – CONFLANS

A noter que l'équipe du Fc Pays Minier 2 qui était mathématiquement en position de repêchable en 3^{ème} position ne peut pas prétendre à évoluer en Départemental 2 compte tenu de la présence de l'équipe du Fc Pays Minier 1 à ce même niveau.

Départemental 3 :

1 – FC LANTERNE

2 – PERROUSE 4

3 – TRAVES 2

4 – DAMPIERRE/LINOTTE

A noter que :

-l'équipe du Fc La Romaine listée comme première équipe repêchable sur le PV de la commission du 26 mai 2020 a été repêchée (voir PV du 6 août 2020).

-l'équipe de Baulay listée comme deuxième équipe repêchable sur le PV de la commission du 26 mai 2020 est repêchée compte tenu du forfait général de l'équipe de Luxeuil AS en Départemental 3 lors de la saison 2020/2021.

II) FOOTBALL COMPETITIONS A 11 : U18 - U15 :

La commission,

PREND ACTE des décisions fédérales ci-dessus (cf PV Comex de la FFF du 6 mai 2021)

A cet égard, la commission dresse la liste des équipes par niveau Départemental 1.

Les compositions des groupes D1 U18 et U15 sont susceptibles d'être modifiées en fonction des pré inscriptions (date limite pré inscriptions : 20/06/2021).

La commission se réunira le mardi 29 juin 2021 afin de reprendre les compositions de groupes en fonction des pré engagements, afin de permettre aux clubs d'avoir une visibilité des groupes avant l'ouverture de la saisie définitive des engagements officiels via foot clubs du 1^{er} juillet au 31 juillet 2021).

U18 Départemental 1 :

ENTENTE HAUTE LIZAINE/HERICOURT
FC 4 RIVIERES
FC PAYS MINIER
GR ARC AUTREY
GR LARIANS ROUGEMONT
LURE JS

Ordre de repêchage :

1 – NOIDANS VESOUL

U15 Départemental 1 :

ENTENTE HAUTE LIZAINE/HERICOURT2
FC PAYS MINIER
GR ARC AUTREY
GR LARIANS ROUGEMONT
GR PAYS RIOLAIS 2
NOIDANS VESOUL

Ordre de repêchage :

1 – MARNAY

III) **ENGAGEMENTS JEUNES REGIONALES SAISON 2021/2022 :**

La commission prend connaissance des candidatures compétitions Ligue U14G et U16G réceptionnées suite à l'envoi de la circulaire/appel à candidature adressée à l'ensemble des clubs par courriel le 11 mai 2021 (retour demandé pour le 17 mai 2021).

2 équipes à désigner en U14G et 2 équipes en U16G (sous réserve de confirmation par la ligue)

U14G :

FC 4 RIVIERES
NOIDANS VESOUL
RIOZ/ETUZ/CUSSEY
VESOUL FC

U16G :

GR PAYS RIOLAIS
NOIDANS VESOUL
VESOUL FC

La commission valide la grille et procède à l'évaluation avec les critères de points prédéfinis et répartis entre le District et la Ligue (voir document annexe ci-joint au présent PV).

U14G :

- 1 – VESOUL FC
- 2 – RIOZ/ETUZ/CUSSEY
- 3 – NOIDANS VESOUL
- 4 – FC 4 RIVIERES

U16G :

- 1 – GR PAYS RIOLAIS
- 2 – NOIDANS VESOUL

VESOUL FC (non pris en compte car déjà inscrit directement par la Ligue de Bourgogne Franche-Comté).

Les résultats seront adressés à la Ligue de Bourgogne Franche-Comté pour suite à donner.

IV) **ORGANISATIONS PRATIQUES PRINTEMPS 2021 :**

La commission rappelle que ces pratiques ont pour objectif de faire revenir les licenciés dans les clubs, faire des oppositions pour les faire rejouer avec contact, le tout pour préparer la prochaine saison. C'est une pratique loisir, avec des règles, mais il n'y aura pas de classements, pas de compétitions, rien à gagner à part le plaisir de jouer et de se retrouver autour du ballon.

La commission prend connaissance des inscriptions à la date du 26 mai 2021.

- Seniors G à 7 : 57 équipes
- U18G à 7 : 18 équipes
- U15G à 7 : 21 équipes
- U13G à 8 : 42 équipes
- U11G à 8 : 46 équipes
- U8-U9G à 5 : 68 équipes
- U6-U7G à 4 : 56 équipes
- SENIORS F à 7 : 7 équipes
- U17F à 7 : 7 équipes
- U13F à 8 : 9 équipes
- U11F à 5 : 10 équipes
- U8F à 4 : 9 équipes

Compte tenu du nombre important d'équipes inscrites, la commission souligne le fait que tous les clubs sont amenés à recevoir une rencontre ou un plateau en fonction de la catégorie concernée.

Les circulaires d'organisation des catégories U6 à U13 F et G ont été adressées ce jour aux clubs par courriel + parution site internet du site du District.

- U13G à 8 : 7 groupes de 6 équipes – match aller simple – match le samedi à 15H30
- U11G à 8 : G à 5 : 8 groupes de 6 équipes – match aller simple – match le samedi à 14H00
- U8-U9G à 5 : plateaux de 6 à 8 équipes – samedi à 9H45
- U6-U7G à 4 : plateaux de 5 à 8 équipes – samedi à 9H45
- U13F à 8 : plateaux de 3 équipes – samedi à 15H30
- U11F à 5 : plateaux de 5 équipes, de 2 à 3 équipes, et 10 équipes : samedi à 9H45
- U8F à 4 : 9 équipes – incorporées avec les U9G

- **U18G : football à 7**

Plateaux de 3 équipes. 3 matches par plateau. Match de 1 x 35 minutes.
Dimanche à 14H30 (rendez-vous à 14H00)

2 groupes géographiques sont constitués pour limiter les déplacements

- **U15G : football 7**

Plateaux de 3 équipes. 3 matches par plateau. Match de 1 x 35 minutes.
Dimanche à 14H30 (rendez-vous à 14H00)

2 groupes géographiques sont constitués pour limiter les déplacements

- **SENIORS G à 7 :**

Plateaux de 4 ou 5 équipes (avec 2 terrains à 7).

Match de 1 x 20 minutes si plateau à 5 équipes

Match de 1 x 35 minutes si plateau de 4 équipes.

Vendredi de 19H00 à 21H30 (rendez-vous à 18H30).

2 groupes géographiques seront constitués où il n'y aura pas de confrontation des équipes du même club.

Les circulaires d'organisation, ainsi que la réglementation seront adressées aux clubs en fin de semaine 22.

Dates : 11/06/21, 18/06/21 et 25/06/21.

- **FOOTBALL FEMININ :**

U17F : 7 équipes

Seniors F à 7 : 7 équipes

La commission travaillera sur l'organisation de ces deux compétitions après avoir pris connaissance des inscriptions enregistrées du District Doubs Territoire Belfort (date limite : 26/05/21),

Les circulaires d'organisation, ainsi que la réglementation seront adressées aux clubs en fin de semaine 22.

Dates : 11/06/21, 18/06/21 et 25/06/21.

Dates prochaine commission :

Mardi 29 juin 2020 à 18H00 au siège du District.

Le Président de la Commission Organisation Compétitions,
Reynald DROIT

RAPPEL :

Les décisions de la commission Compétitions sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.